Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-trois, le sept mars à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
M. Roland BALCERZAK, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Michel SCHMITT, Bernard DORCHY, Hassan FADI, Yves LICHT représenté par Fernand LUCAS, Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, Isabelle MAGGI, M. Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, MM. Jerry PARPETTE, Didier PALLUCCA, Mme Patricia VEIDIG, M. Yannick OLIGER, Mme Déborah LANGMAR, MM. Joseph GHAMO, Olivier KORMANN, MMES Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

Absents avec procuration :

Bernard ZENNER	à	Michel PAQUET
Eric GONAND	à	Thierry MICHEL
Christine ACKER	à	Bernard DORCHY
Hervé GROULT	à	Hassan FADI
Régis HEIL	à	Roland BALCERZAK
Joseph BAUER	à	Joseph GHAMO
Joël IMMER	à	Benoit STEINMETZ
Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

Absents excusés : Bertrand ALESCH, Mauricette NENNIG, Alieth FEUVRIER, Marie-Pierre LAGARDE, Evelyne DEROCHE,

Date de la convocation : 8 février 2023

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres présents : 38
Nombre de votants : 46

Secrétaire de séance : Déborah LANGMAR

16. Objet : SYDELON – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – exercice 2021

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SYDELON doit présenter un rapport sur le prix et la qualité du service public de traitement et de transport des déchets ménagers et assimilés.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

Le rapport annexé reprend les indications techniques et financières concernant la gestion des déchets ménagers et assimilés du SYDELON.

Considérant cet exposé,

Après avis favorables de la Commission « Environnement et Développement durable » en date du 16 février 2023 et du Bureau communautaire en date du 21 février 2023,

Il est demandé au Conseil communautaire :
- **de bien vouloir prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de la gestion des déchets ménagers et assimilés 2021 présenté par le SYDELON, ci-annexé.**

Le Conseil communautaire prend acte.

Fait à Cattenom, le 8 mars 2023

Le Président,

Michel PAQUET

COMMUNAUTÉ de COMMUNES de CATTENOM ET ENVIRONS
Le Président

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

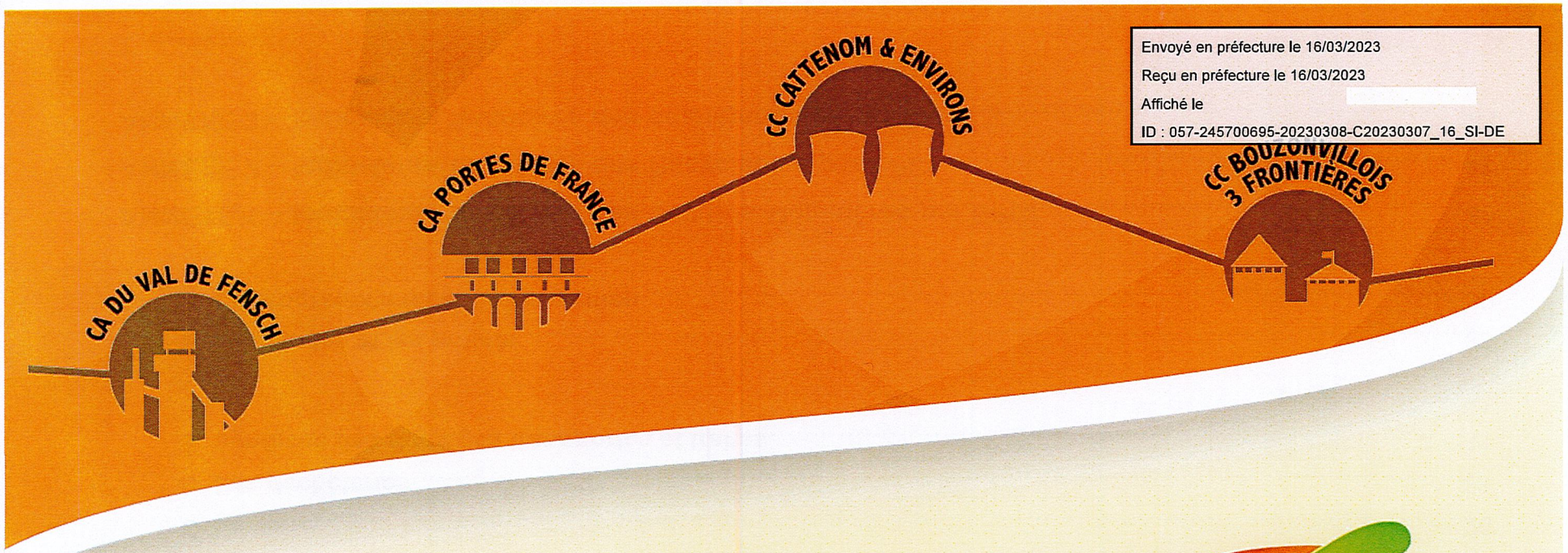

sydelon

RAPPORT ANNUEL 2021

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

Sommaire

Les obligations des collectivités en matière de déchets 3

Les dispositions législatives 4

CHAPITRE 1 - Les indicateurs techniques 7

A Création du SYDELON 7

B Organisation interne du SYDELON 8

C Organisation des compétences transport et traitement 11

CHAPITRE 2 - Les indicateurs financiers 21

A Les ordures ménagères 21

B Les recyclables 23

C Le verre 26

D Les déchèteries 28

E Synthèse des tonnages transportés et traités 31

CHAPITRE 3 – PERSPECTIVES 33

A Les études et les projets 33

B Le programme local de Prévention 39

ANNEXE 1 – Indicateurs financiers des Ordures Ménagères par EPCI 40

ANNEXE 2 – Indicateurs financiers des Recyclables par EPCI 41

ANNEXE 3 – Indicateurs financiers des déchèteries par EPCI 43

Lexique 44

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

Les obligations des collectivités en matière de déchets

Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets…

…le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre…,

…Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres »,

Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Ce décret précise le détail des indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement figurer dans le rapport annuel notamment :

- ✓ pour les indicateurs techniques : le territoire desservi, la localisation des unités de traitement et les exploitants, la nature des traitements,
- ✓ pour les indicateurs financiers : le montant annuel global des dépenses d'investissement et de fonctionnement, le montant annuel des prestations, le montant des aides et soutiens, les recettes etc.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

Les dispositions législatives

a) La Loi de transition énergétique

Le second semestre 2015 a été marqué par des avancées législatives importantes dans les domaines de la prévention et de la gestion des déchets et, plus globalement, de l'économie circulaire, que les territoires devront rapidement prendre en compte, en termes de planification, mais aussi de gestion opérationnelle des déchets.
Ainsi, la loi de transition énergétique pour la croissance verte avait défini comme objectif de réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage d'ici 2025.

b) La Loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la république (Loi NOTRe) du 7 août 2015

Cette loi confie désormais aux régions l'élaboration et le suivi du plan de prévention et gestion de tous les déchets, complété par l'intégration d'un plan économie circulaire, donnant ainsi une nouvelle dimension territoriale à la compétence déchets.

c) La Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie (dite loi AGEC)

Ce texte a avancé la date de la généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023 (prévue initialement pour 2025). Les nouveaux décrets qui entrent en vigueur le 1er janvier 2022 apportent de nouvelles obligations à toutes les entreprises. Si certaines dispositions sont communes à tous les secteurs d'activités, d'autres se concentrent sur des domaines bien précis.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

Les dispositions législatives

Le décret n° 2022-549 du 14 avril 2022 acte la stratégie nationale pour la réduction, la réutilisation, le réemploi et le recyclage des emballages en plastique à usage unique dite « Stratégie 3R », qui vise à :

- définir les actions à mettre en place par les entreprises, les collectivités territoriales, les éco-organismes et l'Etat pour atteindre les objectifs définis par le décret 3R d'ici 2025 soit 20 % de réduction dont au moins la moitié atteinte par le recours au réemploi,
- tendre vers 100 % de recyclage et donc un objectif que tous les emballages en plastique à usage unique soient recyclables en 2025,
- et tendre vers l'élimination totale des emballages inutiles.

La stratégie prévoit notamment :
* L'élaboration, par chaque grande filière, de feuilles de route sectorielles 3R, qui pourront bénéficier d'un financement spécifique dans le cadre du plan de relance ;
* De dresser les perspectives et problématiques, à l'horizon 2040, concernant l'objectif de la fin de la mise en marché des emballages en plastique à usage unique.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

Les dispositions législatives

d) La Loi 3 DS du 21/02/2022

Globalement, le projet de loi réaffirme les compétences des collectivités territoriales en matière de transports, de logement, d'insertion sociale, de santé et de **transition écologique.**

Les communes pourront transférer certaines de leurs compétences à leur intercommunalité (communauté d'agglomération, communauté de communes…), permettant davantage de souplesse dans le fonctionnement de celles-ci. Parmi elles, l'entretien de la voirie, donc le **nettoyage de l'espace public et la lutte contre les dépôts sauvages, pourra être délégué à l'intercommunalité**.

L'intercommunalité étant déjà en charge de la collecte et du traitement des déchets, ce transfert permettrait de **mutualiser et d'harmoniser des actions de sensibilisation et de médiation pour inciter à réduire les déchets**.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

CHAPITRE 1
Les indicateurs techniques

A Création du SYDELON

Le SYDELON : syndicat mixte de transport et traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord a été créé par un arrêté préfectoral du 23 décembre 2010, texte publié au Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA) le 25 janvier 2011. Son siège se situe depuis octobre 2015 à l'Espace Cormontaigne, 1A avenue Gabriel LIPPMANN - 57 970 Yutz.

Le but de la création de cette structure était se fédérer afin de regrouper les tonnages et ainsi obtenir les meilleurs tarifs. La principale mission du SYDELON était de réfléchir ensemble à une valorisation optimale de l'ensemble des flux du territoire mais aussi et surtout trouver une solution alternative à l'enfouissement.

Depuis 2012, date d'entrée en vigueur des premiers marchés, l'ensemble des flux est géré par des prestataires extérieurs privés.

En 2020, un renouvellement de l'ensemble des marchés de transport et traitement a eu lieu pour l'ensemble des 4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale composant le SYDELON.

En janvier 2017, la Communauté de Communes des 3 Frontières a fusionné avec la Communauté de Communes du Bouzonvillois pour devenir la Communauté de Communes du Bouzonvillois 3 Frontières (CCB3F). Ce territoire a pour particularité d'appartenir à 2 syndicats. L'ex territoire de la CC3F fait partie du SYDELON et l'ex CC du Bouzonvillois fait partie du SYDEME.

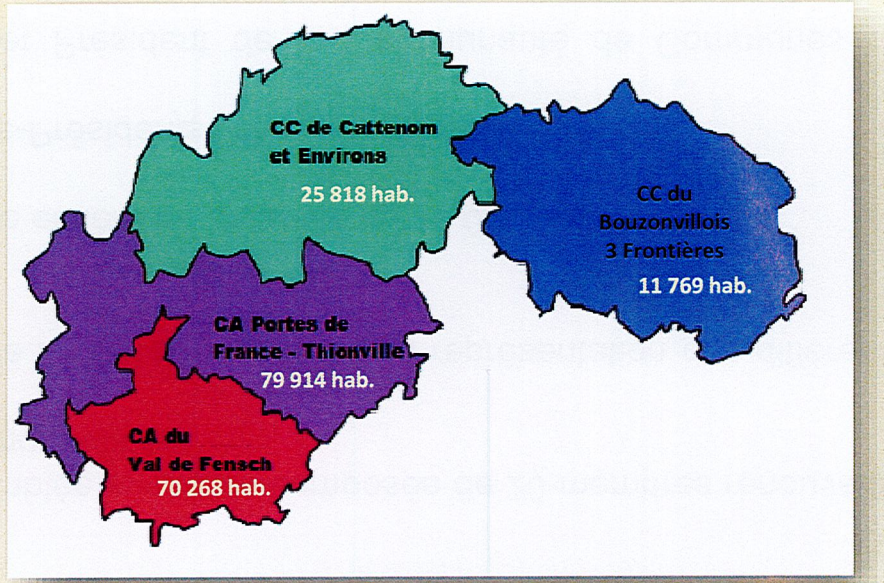

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

B Organisation interne du SYDELON

1) Les élus

Le fonctionnement du SYDELON est assuré par une assemblée syndicale composée de 20 membres renouvelée tous les six ans à l'issue des élections municipales et communautaires.

En 2020, la gouvernance du SYDELON a été renouvelé le 23 septembre 2020, la représentation des différents adhérents s'établit de la manière suivante :

- 1 délégué titulaire et un 1 délégué suppléant par tranche entière ou entamée de 10 000 habitants.

- Un bureau syndical composé du Président et des 5 Vice-Présidents est mis en place:

- **Michel PAQUET** : Président, (Maire de Zoufftgen et Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE)),
- **Patricia RENAUX** : 1ère Vice - Présidente, (Adjointe à la Mairie de Thionville et Vice – Présidente à la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville (CAPFT)) en charge de la prévention et de la mise en place d'une filière biodéchets sur le territoire,
- **Jean-François MEDVES** : 2ème Vice – Président (Adjoint à la Mairie d'Uckange et Vice-Président à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (CAVF)) en charge du projet de centre de transfert et du projet de recyclerie,
- **Jean-Paul TINNES** : 3ème Vice - Président, (Maire de Montenach et Vice – Président à la Communauté de Communes du Bouzonvillois 3 Frontières (CCB3F)) en charge du projet centre de tri,
- **Xavier DE LAZZER** : 4ème Vice – Président (Adjoint à la Mairie de Kuntzig (CAPFT)) en charge des finances,
- **Alexandra REBSTOCK-PINNA** : 5ème Vice – Présidente (Maire de Nilvange et Vice-Présidente à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (CAVF)) en charge de l'étude du développement de nouvelles filières sur les déchèteries.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

B Organisation interne du SYDELON

2) Le personnel administratif

En 2021, le nombre d'emplois permanents s'élevait à 5 agents équivalents temps plein jusqu'au 1er décembre 2021 :

- Une Directrice générale des services,
- Une chargée de mission « prévention et communication »,
- Un animateur Biodéchets et Economie Circulaire,
- Un responsable des finances et de la paye,
- Une assistante de direction,

Nous n'avons plus de juriste depuis 2019 et la chargée de mission « prévention et communication » a quitté le syndicat le 1er décembre 2021.

Cette personne n'a pas été remplacée, il reste donc 4 agents.

S'agissant des autres services, le SYDELON doit faire appel à des prestataires privés pour :

- Le lancement des marchés publics,
- la maintenance informatique, le téléphone et la photocopieuse,
- l'envoi et la réception de courrier,
- le nettoyage des locaux.

3) Le financement du service

La cotisation des membres fixée à 1,82 € HT passera à 6,02 € HT en 2021 décomposé comme suit :

- 1,82 € HT cotisation actuelle,
- 0,59 € HT cotisation complémentaire de fonctionnement,
- 3,61 € HT correspondant au tiers du montant total nécessaire au lancement des projets la première année uniquement.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

B Organisation interne du SYDELON

Le SYDELON procède également à un appel à participation en début d'année lui permettant de régler les factures.

Il s'agit en réalité d'une avance de trésorerie qui sera régularisée en N+1 conformément aux statuts.

Elle est versée chaque mois par les EPCI car les factures sont mensuelles.

Une fois le compte administratif terminé, il est alors possible de comparer les factures reçues correspondant à la dépense réelle avec l'appel à participation qui est une dépense prévisionnelle.

Enfin, le SYDELON procède alors à une régularisation conformément aux statuts et à la convention financière signée entre le syndicat et chaque EPCI.

4) Le siège du SYDELON

Les services sont hébergés dans des locaux situés 1A avenue Gabriel Lippmann à Yutz.

La surface totale louée est de 125 m².

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

C Organisation des compétences transport et traitement

Le SYDELON ne possède aucune unité de traitement sur son territoire, il doit donc faire appel à des prestataires privés chargés d'effectuer le transport et le traitement des flux. Pour cela, le SYDELON externalise toutes les prestations par le biais de marchés publics.

Les nouveaux prestataires retenus à compter du 1er janvier 2020 et ce pour une période initiale de 3 ans avec deux reconductions possibles d'1 an chacune soit au total 5 ans sont :

- la société **SUEZ RV NORD EST** pour le traitement des ordures ménagères résiduelles et des déchets tout-venant sur le territoire du SYDELON,

- la société **SUEZ RV NORD EST** pour le transfert et transport des déchets ménagers et des recyclables collectés sur le territoire du SYDELON,

- la société **PAPREC RESEAU** pour le tri et conditionnement des emballages ménagers et journaux magazines en extension des consignes de tri des plastiques,

- la société **MINERIS SAS** pour les prestations de vidage des points d'apports volontaires en verre et le transport vers un verrier agréé,

- la société **CITRAVAL SAS** pour les prestations de mises à dispositions et de transport des bennes en déchèteries.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

1) Flux *d'ordures* ménagères (OM)

Depuis janvier 2020, le prestataire retenu pour ce flux est SUEZ, l'offre comprend un mode de traitement mixte :

- 74,5 % des tonnes sont enfouies, 19 % des tonnes sont incinérées, 6,5 % tonnes sont envoyées sur l'unité de Tri-Mécano-Biologique (TMB) de Maxival, outil géré par le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères de Villers-la-Montagne (SMTOM).

Une fois collecté, les sacs d'OM sont stockés sur un centre de transit :

- ✓ site de Manom (site public) pour la Communauté d'agglomération Porte de France-Thionville (CAPFT), pour la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) et pour la Communauté de Communes du Bouzonvillois 3 Frontières (territoire Ex-CC3F),
- ✓ site de Lorval (site privé) pour la Communauté d'agglomération du Val de Fensch (CAVF).

Ensuite des transporteurs rechargent des camions qui se dirigent sur les sites de traitement en respectant la répartition par type de traitement.

Notons que les EPCI membres n'ont pas mis en place de collecte de biodéchets qui viendrait réduire la part des déchets ultimes. Seules l'ex-CC3F a mis en place la Redevance Incitative depuis 2012 et la CAVF a mis en place une Taxe incitative (TEOMi) au 1er janvier 2018 avec une première facturation en 2019.

La CAPFT se lance dans la collecte des biodéchets à compter de juin 2021 avec une expérimentation sur 1 an puis une montée en puissance pour couvrir l'ensemble de son territoire en 2024.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

Ordures Ménagères

sydelon

VAL DE FENSCH
Communauté d'Agglomération

CCCE

Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières

Portes de France THIONVILLE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Marché de transport avec SUEZ RV

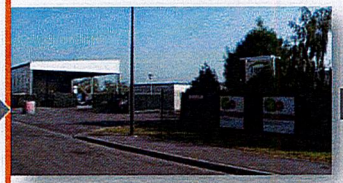

Centre de transfert des OM de SUEZ RV à Fameck

18 362 T

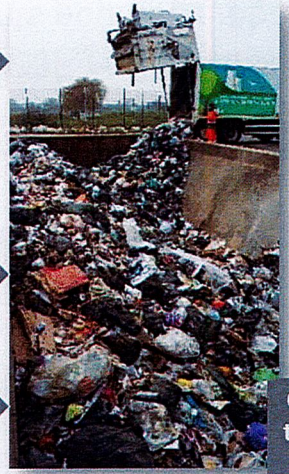

Centre de transfert à Manom

33 158 T

Marché de traitement avec SUEZ RV

40 189 T

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de SUEZ à Montois-la-Montagne (ISDND)

9 986 T

Unité de Valorisation Energétique d'Haganis à Metz (UVE)

1 973 T

Tri Mécano Biologique Maxival à Villers-la-Montagne (TMB)

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

2) Flux des recyclables

Chaque EPCI a des modes de collecte des recyclables hors verre différents.

La CAPFT collecte les recyclables en multimatériaux en porte à porte et les Journaux Revues Magazines (JRM) en points d'apport volontaire.

Une collecte des cartons des professionnels est organisée sur les communes de Thionville et Terville.

La CAVF collecte en porte à porte les recyclables en multimatériaux.

La CCCE et l'ex périmètre de la CC3F collectent les recyclables en deux modes :
- porte à porte en sacs transparents pour les emballages,
- en points d'apport volontaire pour les JRM.

MULTIMATERIAUX

Bouteilles et flacons en plastique

Cartons et cartonnettes

Boites métalliques et aérosols

Briques alimentaires

Journaux Revues Magazines (JRM)

EMBALLAGES

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

sydelon

Recyclables

Portes de France THIONVILLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Collecte Multimatériaux
Collecte JRM en PAV
Collecte cartons des professionnels

VAL DE FENSCH Communauté d'Agglomération

Collecte Multimatériaux

CCCE

Collecte Emballages
Collecte JRM en PAV

Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières

Collecte Emballages
Collecte JRM en PAV

Marché de transport avec SUEZ RV

7 941T de Multimatériaux

1 631 T d'Emballages

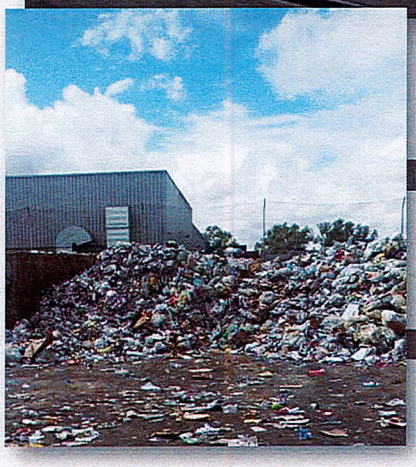

1 180 T de JRM

283 T de cartons

Centre de transfert des Recyclables de SUEZ RV à Fameck

Marché de tri avec PAPREC

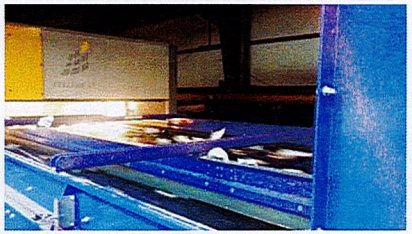

Centre de tri des Recyclables de PAPREC à Dieulouard

JRM : Journaux Revues Magazines
PAV : Point d'Apport Volontaire

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

Le passage à l'extension des consignes de tri des plastiques (ECT)

Les 4 EPCI ont souhaité passer à l'extension des consignes de tri des plastiques (ECT) :

- 1er novembre 2019 pour la CAPFT,
- 1er janvier 2020 pour la CAVF,
- 1er septembre 2020 pour la CCCE et la CCB3F.

Le centre de tri de PAPREC à Dieulouard a répondu à l'appel à projet de l'éco-organisme CITEO afin d'être agréé par ce dernier. Il a été retenu à l'été 2019.

En parallèle, les EPCI ont candidaté auprès de CITEO afin d'être retenus pour collecter leur territoire en ECT. Les 4 EPCI ont été lauréats.

Ainsi les 4 EPCI étant lauréats et le centre de tri étant agréé, les EPCI vont pouvoir bénéficier des soutiens de CITEO pour la mise en place des ECT et sur les tonnages collectés.

Nouvelles consignes de tri pour les plastiques : désormais tous les emballages plastiques sont à trier.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

3) Flux du verre

Chaque EPCI dispose de points d'apports volontaires pour la collecte du verre enterrés ou aériens.
Au total, 736 conteneurs à verre sont répartis sur le territoire du Sydelon.

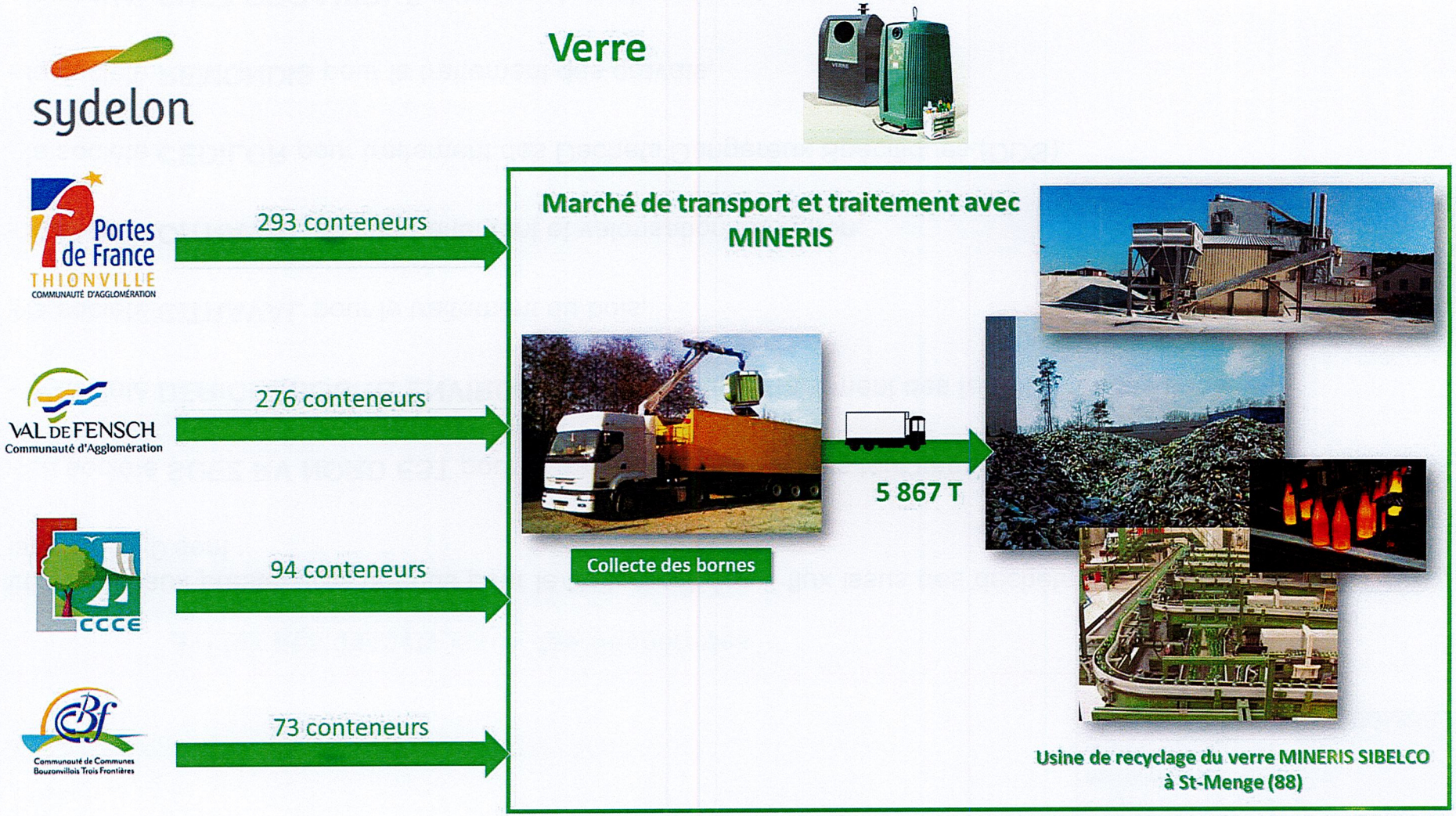

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

4) Flux des déchets issus des déchèteries

Les nouveaux prestataires retenus pour le traitement des 8 flux issus des déchèteries à compter du 1er janvier 2020 sont :

- La société **SUEZ RV NORD EST** pour le traitement des déchets tout venant,

- la société **DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT** pour le traitement des ferrailles et des batteries,

- la société **CITRAVAL** pour le traitement du bois,

- la société **CITRAVAL** pour le traitement et valorisation du carton,

- la société **CEDILOR** pour traitement des Déchets Dangereux Spécifiques (DDS),

- la société **REMONDIS** pour le traitement des gravats,

- la société **SUEZ ORGANIQUE** pour la valorisation des déchets végétaux.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

Le transport et le traitement des déchets issus des 11 déchèteries est géré par le SYDELON.

Onze déchèteries sont concernées par les marchés passés à compter du **1er janvier 2020**. Il s'agit des déchèteries suivantes :

- Déchèterie à Algrange
- Déchèterie à Cattenom
- Déchèterie à Florange
- Déchèterie à Halstroff
- Déchèterie à Havange
- Déchèterie à Hayange
- Déchèterie à Hettange-Grande
- Déchèterie à Rettel
- Déchèterie à Thionville
- Déchèterie à Veymerange
- Déchèterie à Yutz

Le transport et le vidage des bennes sont assurés par la société CITRAVAL SAS depuis le 1er janvier 2020. Elles sont ensuite emmenées sur le lieu de traitement.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

sydelon

Déchèteries

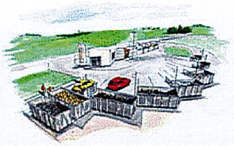

Portes de France THIONVILLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

4 déchèteries

Havange, Thionville, Veymerange et Yutz

VAL DE FENSCH Communauté d'Agglomération

3 déchèteries

Algrange, Florange et Hayange

CCCE

2 déchèteries

Cattenom et Hettange-Grande

Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières

2 déchèteries

Halstroff et Rettel

Marché de transport et location de bennes avec CITRAVAL

- 5 479 rotations tout-venant
- 707 rotations ferraille
- 3 051 rotations bois
- 801 rotations carton
- 420 rotations DDS
- 1 597 rotations gravats
- 3 349 rotations déchets verts

Excepté le tout-venant de la déchèterie à Hettange-Grande qui est transporté par la CCCE

Marché de traitement des 8 flux

ISDND à Montois-la-Montagne

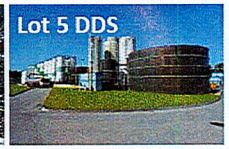

Site de traitement chimique à Amnéville de CEDILOR

Lot 2 Batteries

Plateforme de recyclage de la ferraille à Thionville de DERICHEBOURG

Plateforme de transit du bois à Rombas de CITRAVAL

Site de broyage/ concassage à Anderny de Tri Services / REMONDIS

Lot 4 Carton

Centre de tri du carton à Rombas de CITRAVAL

Plateforme de compostage à Metzervisse de SUEZ

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

CHAPITRE 2
Les indicateurs financiers

A. Les Ordures ménagères (OM)

	Traitement par SUEZ RV TTC	Transport	Coût total TTC
CAPFT	3 227 092 €	544 430 €	3 771 522 €
CAVF	2 207 514 €	528 406 €	2 735 920 €
CCCE	786 018 €	131 450 €	917 468 €
Ex-CC3F	158 698 €	27 277 €	185 975 €
SYDELON	**6 379 322 €**	**1 231 563 €**	**7 610 885 €**

Voir détail en Annexe 1 page 40.

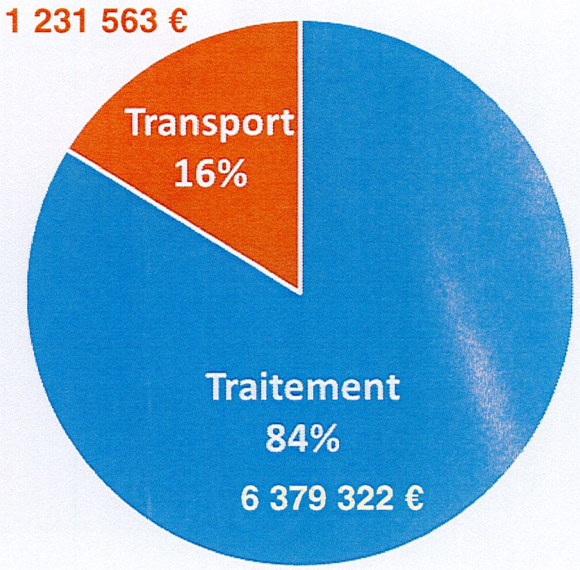

Prix moyen des OM Transport + Traitement

2016	2017	2018	2019	2020	2021	
102 €	**99 €**	**106 €**	**113 €**	**134 €**	**146 €**	**TTC à la tonne**
30 €	*29 €*	*30 €*	*31 €*	*37 €*	*41 €*	*TTC à l'habitant*

Entre 2020 et 2021, le coût est à la hausse de 9 % suite à la révision des prix et à l'augmentation de la TGAP lissée qui passe de 16,14€ HT/t à 25,32 € HT/t.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

Ordures Ménagères	*Ratios 2016 kg/hab.*	*Ratios 2017 kg/hab.*	*Ratios 2018 kg/hab.*	*Ratios 2019 kg/hab.*	*Ratios 2020 kg/hab.*	*Ratios 2021 kg/hab.*
CAPFT	*343*	*342*	*346*	*334*	*331*	*330*
CAVF	*283*	*278*	*252*	*249*	*255*	*257*
CCCE	*264*	*251*	*255*	*247*	*256*	*249*
Ex- CC3F	*116*	*111*	*112*	*111*	*115*	*110*
SYDELON	***297***	***291***	***284***	***276***	***279***	***278***

La tendance est au maintien des ratios d'ordures ménagères.

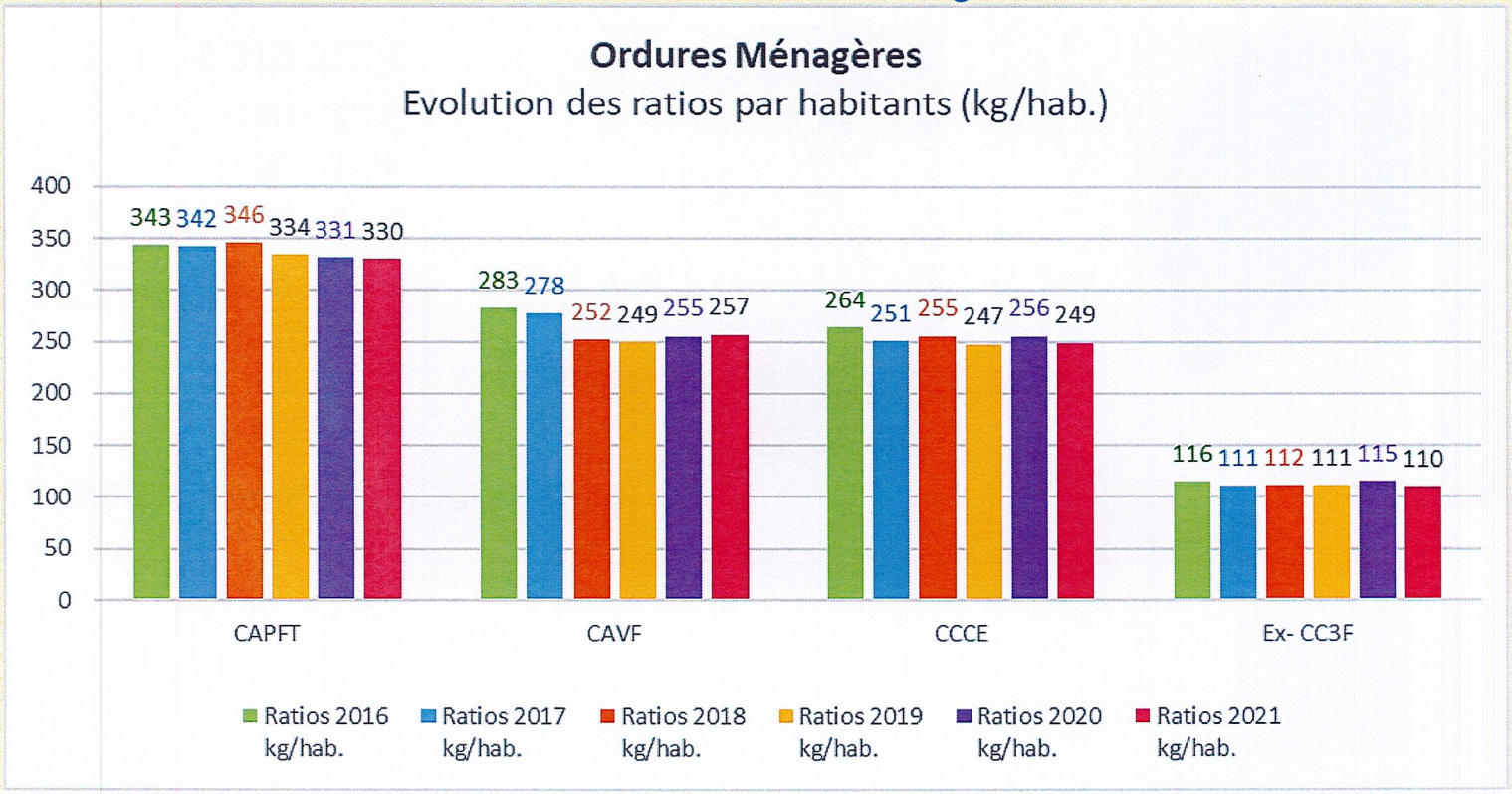

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

B. Les Recyclables

	Transport par SUEZ RV TTC	Tri par PAPREC TTC	Coût total TTC
CAPFT	207 097 €	741 405 €	948 503 €
CAVF	193 890 €	802 473 €	996 363 €
CCCE	71 780 €	230 353 €	302 133 €
Ex-CC3F	42 418 €	131 243 €	173 661 €
SYDELON	**515 186 €**	**1 905 474 €**	**2 420 660 €**

Voir détail en Annexe 2 page 41.

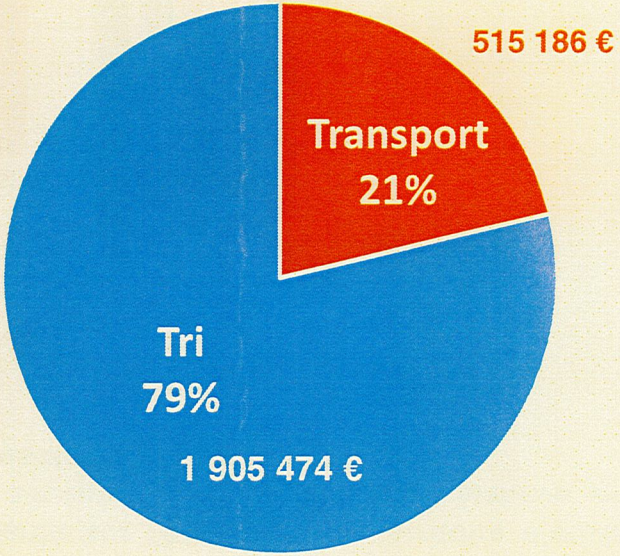

Prix moyen des Recyclables hors verre
Transport + Tri

2016	2017	2018	2019	2020	2021	
160 €	**162 €**	**167 €**	**184 €**	**203 €**	**208 €**	**HT à la tonne**
8 €	*8 €*	*9 €*	*9 €*	*12 €*	*12 €*	*HT à l'habitant*

Attention : la TVA est passée de 10% à 5,5% pour les prestations de transport et traitement des déchets recyclables.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

TRI	Ratios 2016 kg/hab.	Ratios 2017 kg/hab.	Ratios 2018 kg/hab.	Ratios 2019 kg/hab.	Ratios 2020 kg/hab.	Ratios 2021 kg/hab.
CAPFT	48	47	48	43	53	57
CAVF	54	54	60	58	60	60
CCCE	47	52	53	50	52	55
Ex-CC3F	69	65	62	63	68	72
SYDELON	**52**	**52**	**54**	**51**	**56**	**59**

Suite au passage aux ECT, les ratios de recyclables captés ont augmenté sur l'ensemble du territoire d'environ 3 kg/hab./an. Cette hausse s'explique par les nouveaux plastiques acceptés dans la collecte sélective mais également par un effet d'entraînement lié à la simplification des consignes de tri.

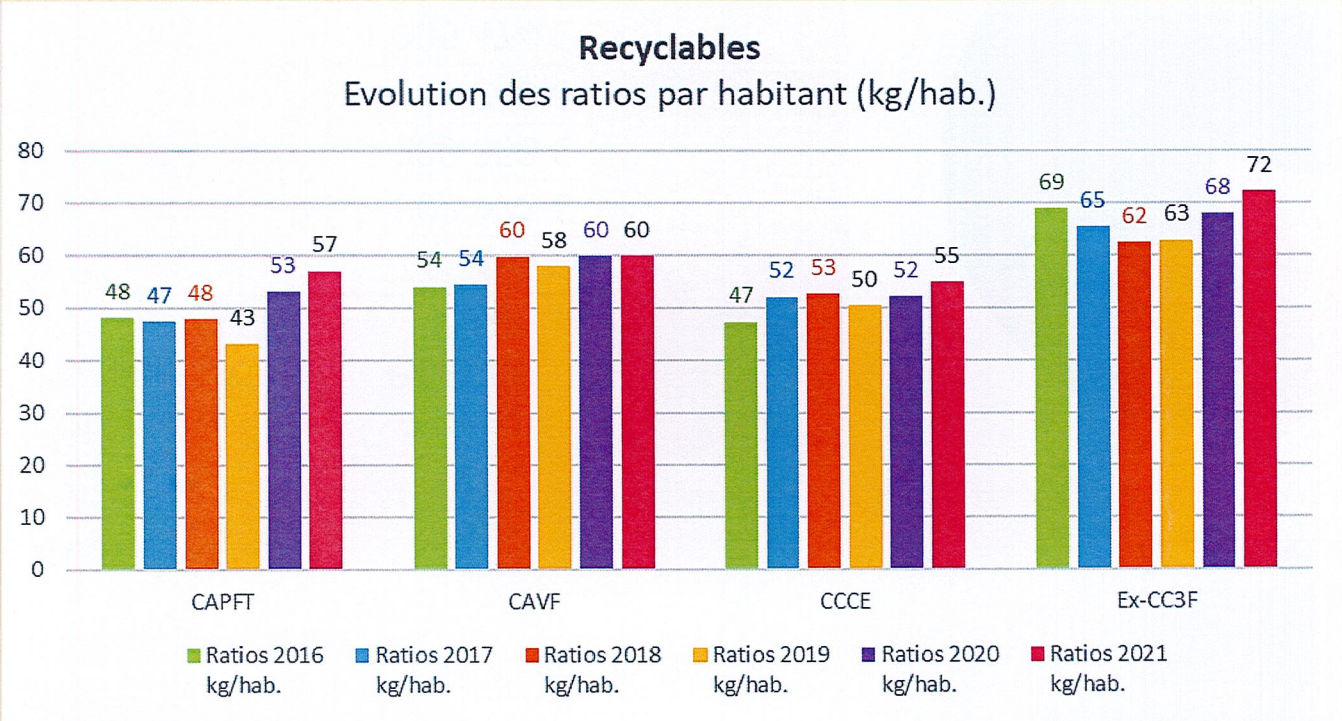

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

➢ Recettes issues de la revente des papiers et des cartons

Recettes de revente de matériaux perçues par le Sydelon			
	Rachat des papiers par UPM		
	Tonnage Papier	PU en fonction du cours	Recettes de papier par UPM
CAPFT	1 020		95 905 €
CAVF	712		67 149 €
CCCE	344		31 897 €
Ex-CC3F	232		20 907 €
SYDELON	**2 308**	**93,54 €**	**215 858 €**

Prix de rachat TTC moyen à la tonne

Pour mémoire les tonnages de papiers étaient :
en 2017 : 3 393 tonnes soit 18,2 kg/hab,
en 2018 : 3 684 tonnes soit 19,8 kg/hab,
en 2019 : 3 011 tonnes soit 16,1 kg/hab,
En 2020 : 2 407 tonnes soit 12,8 kg/hab,
En 2021, le ratio est de 12,3 kg/hab.
Le ratio de papiers collectés est stable par rapport à 2020.

Recette moyenne sur le PAPIER

2017	2018	2019	2020	2021	
100 €	**91 €**	**133 €**	**67 €**	**94 €**	**TTC à la tonne**
1,82 €	*1,80 €*	*2,13 €*	*0,86 €*	*1,15 €*	*TTC à l'habitant*

Avec le numérique et la crise sanitaire, les tonnages de papiers ont baissé à l'échelle mondiale. <u>Le cours du papier a fortement augmenté en 2021.</u>

Rachat des cartons par PAPREC			
	Tonnage Cartons	PU en fonction du cours	Recettes de cartons
CAPFT	283		21 740 €
CAVF	-		
CCCE	-		
Ex-CC3F	-		
SYDELON	**283**	*76,75 €*	**21 740 €**

Prix de rachat moyen à la tonne

La collecte des cartons des professionnels de la CAPFT a été fortement impactée par la crise sanitaire en 2020 mais a repris en 2021.
Comme pour les papiers, le cours du carton a fortement augmenté en 2021.

Recette moyenne sur le CARTON

2017	2018	2019	2020	2021	
66 €	**55 €**	**42 €**	**7 €**	**76,75 €**	**à la tonne**

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

C Le verre

	Transport et traitement du Verre par MINERIS			
	Tonnage transporté et traité	PU (€HT/T)	**Coût du Transport et du Traitement HT**	**Coût Transport et Traitement TTC**
CAPFT	2 420	48,96 €	118 475 €	124 992 €
CAVF	1 821	48,96 €	89 155 €	94 059 €
CCCE	1 029	48,96 €	50 386 €	53 157 €
Ex-CC3F	597	48,96 €	29 219 €	30 826 €
SYDELON	**5 867**	**48,96 €**	**287 236 €**	**303 034 €**

Prix moyen pour le VERRE
Transport + Traitement

2016	2017	2018	2019	2020	2021	
57,3 €	**57,3 €**	**59,1 €**	**60,9 €**	**48,0 €**	**49,0 €**	**HT à la tonne**
1,8 €	*1,8 €*	*1,9 €*	*1,9 €*	*1,5 €*	*1,5 €*	*HT à l'habitant*

On constate une légère augmentation du coût, liée à la révision des prix.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

VERRE	Ratios 2016 kg/hab.	Ratios 2017 kg/hab.	Ratios 2018 kg/hab.	Ratios 2019 kg/hab.	Ratios 2020 kg/hab.	Ratios 2021 kg/hab.
CAPFT	27	28	29	29	31	30
CAVF	25	25	27	26	27	26
CCCE	38	40	42	40	40	40
Ex-CC3F	50	47	52	50	50	51
SYDELON	**29**	**29**	**32**	**31**	**32**	**31**

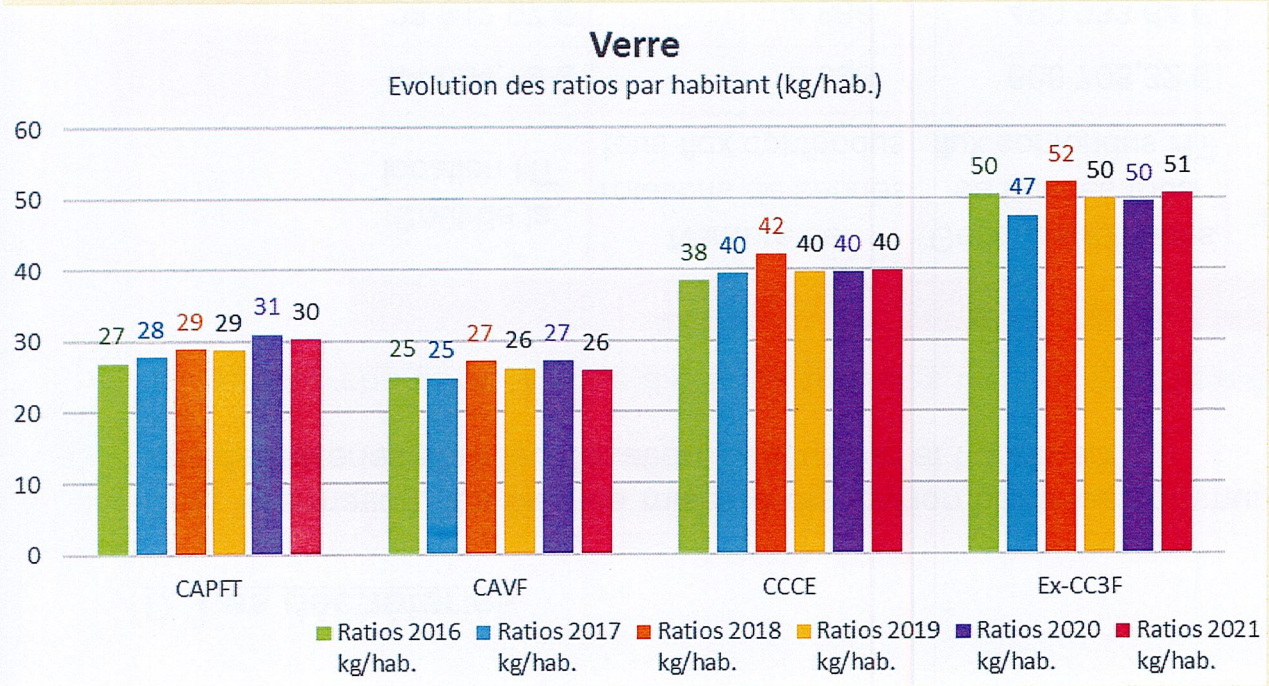

Les tonnages en verre sont stables sur l'ensemble du territoire.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

D Les déchèteries

Pour information, les bennes mises à disposition dans les communes sont incluses dans les marchés des déchèteries pour leur location, évacuation et traitement.

1) Le marché pour la mise à disposition des bennes et leur évacuation

	Transport et mise à disposition des bennes par CITRAVAL				
	Coût de la location HT	Nombre de rotations de bennes tous flux confondus	Coût des rotations de bennes tous flux confondus HT	**Coût total du Transport HT**	**Coût total du Transport TTC**
CAPFT	44 094,79 €	6 398	600 708,32 €	644 803 €	680 267 €
CAVF	28 812,97 €	4 888	490 933,64 €	519 747 €	548 333 €
CCCE	4 938,20 €	2 835	239 979,61 €	244 918 €	258 388 €
Ex-CC3F	14 508,49 €	1 443	166 101,38 €	180 610 €	190 543 €
SYDELON	**92 354,45 €**	**15 564**	**1 497 722,96 €**	**1 590 077 €**	**1 677 532 €**

Prix moyen pour une rotation

2016	2017	2018	2019	2020	2021
75 €	**78 €**	**78 €**	**80 €**	**97 €**	**96 € HT la rotation**

A noter que le coût des rotations est variable en fonction de chaque déchèterie et de chaque flux par rapport à son éloignement des lieux de traitement.
On constate une forte augmentation des rotations (+2 537) tous flux confondus entre 2020 et 2021.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

2) Transport et traitement des flux des 11 déchèteries

	Transport TTC	Traitement TTC	Recettes	Coût total TTC
CAPFT	680 267 €	1 013 821 €	- 208 652 €	1 485 435 €
CAVF	548 333 €	1 282 971 €	- 183 629 €	1 647 675 €
CCCE	298 688 €	378 848 €	- 116 323 €	561 214 €
Ex-CC3F	190 543 €	338 611 €	- 59 233 €	469 922 €
SYDELON	**1 717 832 €**	**3 014 251 €**	**- 567 837 €**	**4 164 246 €**

Voir détail en Annexe 3 page 42.

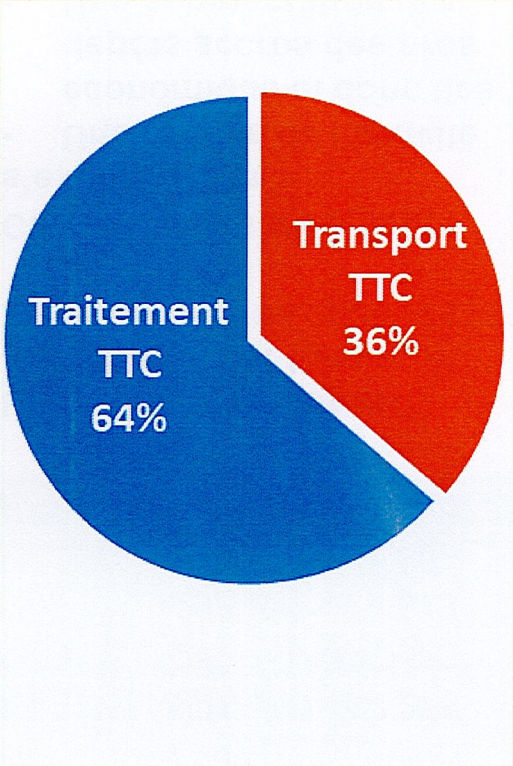

Il est précisé que sur les 298 688 € de la CCCE, 40 300 € sont versés à la CCCE pour *l'évacuation* du tout-venant de la déchèterie *d'Hettange*-Grande par leur régie.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

2) Transport et traitement des flux des 11 déchèteries

Déchèteries	Ratios 2016 kg/hab.	Ratios 2017 kg/hab.	Ratios 2018 kg/hab.	Ratios 2019 kg/hab.	Ratios 2020 kg/hab.	Ratios 2021 kg/hab.
CAPFT	239	220	224	225	221	271
CAVF	267	266	250	277	249	320
CCCE	289	290	295	295	292	313
Ex-CC3F	285	302	364	381	359	447
SYDELON	**259**	**252**	**252**	**264**	**250**	**306**

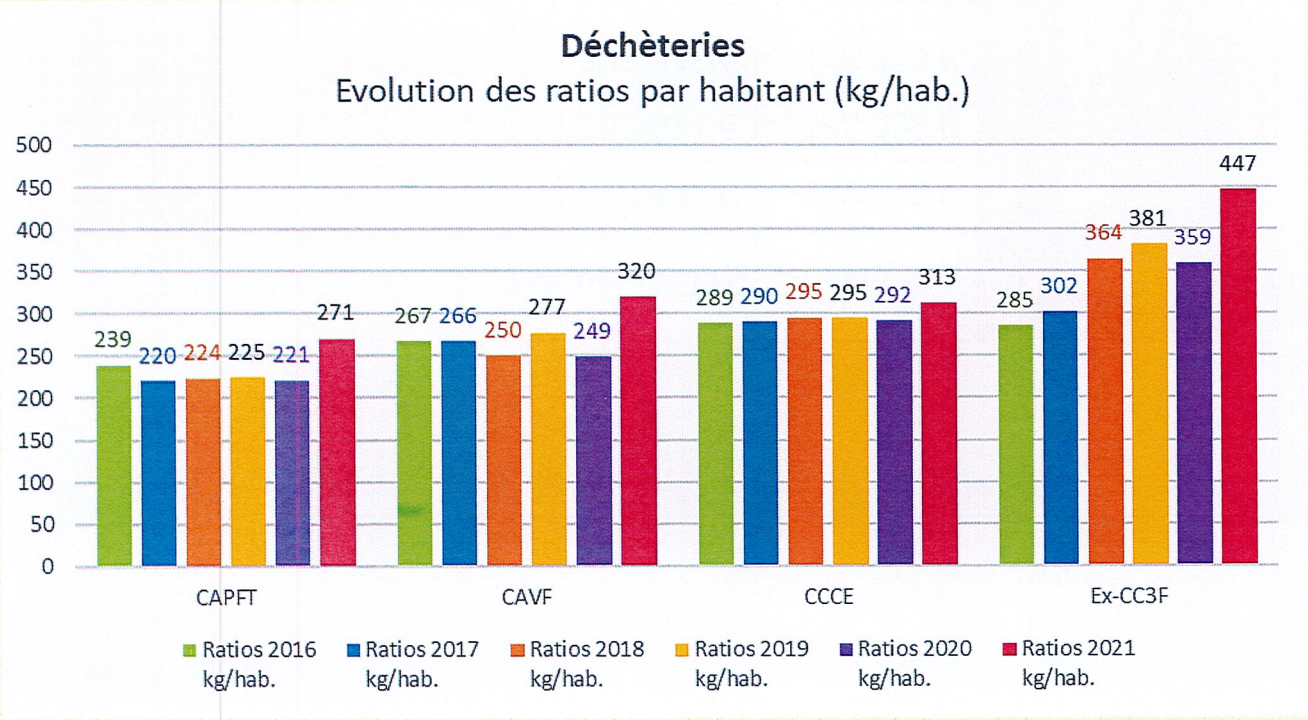

Les ratios collectés en déchèteries ont fortement augmentés entre 2020 et 2021.

Cette augmentation peut s'expliquer par :

- **Une reprise de l'activité économique et donc des dépôts accrus des pros**
- **Une augmentation des travaux à domicile (achat immobilier, déménagement)**
- **Un climat propice à la pousse des végétaux**

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

E Synthèse des tonnages transportés et traités

1) Répartition des tonnages par filière

Tonnages		2017	2018	2019	2020	2021
OM	ISDND (enfouissement)	47 089	45 041	44 642	39 410	40 189
	UVE (incinération)	5 188	5 421	5 028	10 061	9 986
	TMB (Tri-Mécano-Biologique)	1 851	2 264	2 031	2 884	1 973
Recyclables	Multimatériaux	6 665	7 025	7 678	7 732	7 941
	Emballages	1 238	1 239	1 435	1 486	1 631
	JRM	1 545	1 554	1 119	1 149	1 180
Cartons des professionnels		189	235	228	228	283
Verre		5 485	5 876	6 069	5 993	5 867
Tout-venant	ISDND	13 895	14 841	15 467	15 016	17 953
Ferraille		1 271	1 414	1 500	1 428	1 631
Bois		5 613	6 305	6 834	7 186	8 095
Cartons déchèteries		763	971	1 052	1 130	1 495
DMS		297	327	332	342	389
Gravats		9 883	12 570	11 217	10 614	13 547
Batteries		0,61	1,48	4,43	-	-
Déchets verts		10 727	13 395	12 921	11 179	14 301
Déchèterie Yutz *		4 432	inclus aux T	inclus aux T	/	/
TOTAL SYDELON		**116 132**	**118 478**	**117 559**	**115 837**	**126 462**
	Part valorisée	*47%*	*49%*	*49%*	*53%*	*54%*

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

2) Répartition des coûts par flux

SYDELON	Coût global TTC en 2021
OM	7 610 885 €
TRI	2 420 660 €
VERRE	303 034 €
Traitement déchèteries	3 014 251 €
Transport déchèteries	1 717 832 €
TOTAL	**15 066 662 €**

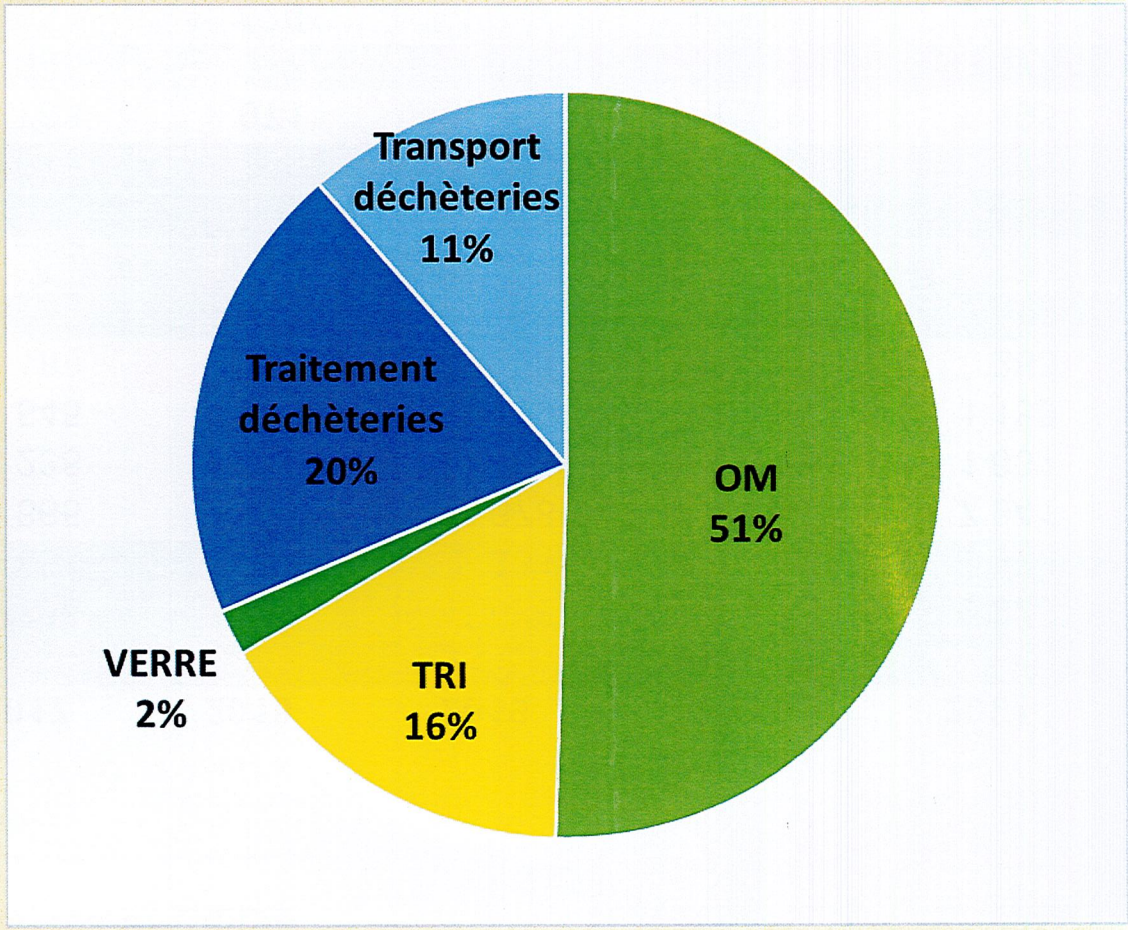

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

CHAPITRE 3
PERSPECTIVES

A Les études et les projets

En 2012, le SYDELON a lancé une première étude visant l'identification de solutions alternatives à l'enfouissement des déchets ménagers et assimilés.

L'étude a permis de proposer 3 scénarii dont la création d'un Tri Mécano Biologique (TMB) sur le territoire.

Le 13 décembre 2017, un nouveau Comité syndical s'est réuni au cours duquel les membres du comité syndical ont choisi d'étudier le scénario 2 qui fera l'objet de plusieurs études de faisabilité.

En 2018 ont été lancées 2 études de faisabilité :
- une étude de faisabilité d'un centre de tri,
- une étude de faisabilité d'un centre de transfert unique,

L'étude de faisabilité a été réalisée en 2019.

Compte tenu de la crise sanitaire et du changement de gouvernance qui n'a pu être effective que le 23 septembre 2020, les projet ont été reportés d'un an.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

1) La création d'une unité de traitement

Le projet de création d'un centre de tri en coopération territoriale a été abandonné.

Les élus ne souhaitent plus créer de centre de tri sur leur territoire. Ils ont décidé de se rapprocher de l'Eurométropole de Metz afin de réfléchir à l'opportunité de créer une synergie avec celle-ci et sa régie HAGANIS.

L'idée est de rédiger une convention public-public tripartite avec l'Eurométropole et HAGANIS et de fixer les objectifs et obligations réciproques de chaque entité,

Le SYDELON se fixe comme objectif de faire traiter ses 11 000 tonnes de déchets recyclables chez HAGANIS à compter du 1er janvier 2024. De son côté, le SYDELON lancera une étude de création d'une unité de méthanisation qui pourraient valoriser les biodéchets des deux territoires.

En l'attente, les déchets recyclables du SYDELON continueront à être traités par PAPREC à DIEULOUARD.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

2) La création d'un centre de transfert

Le cabinet d'étude EODD a présenté son rapport d'analyse le 20 septembre 2017, dans lequel la problématique du transfert des ordures ménagères a été étudiée. Aussi, le cabinet a proposé la création de 3 centres de transfert, en considérant comme hypothèse de travail de ne pas tenir compte des 2 sites de transferts existants de Manom et Lorval.

Lors du comité syndical du 13 décembre 2017, les élus ont décidé de réfléchir à la faisabilité d'un centre de transfert ordures ménagères unique pour le territoire du SYDELON, d'une capacité de 50 000 tonnes.

Suite à une consultation, le bureau d'études TRIDENT Services a été retenu pour nous accompagner dans cette réflexion.
Lors du comité de pilotage du 1er juillet 2019, suite à la présentation du diagnostic (phase 1), les 4 EPCI membres devaient se prononcer sur le type de transfert à étudier en phase 2.

Le vidage gravitaire en semi - remorques en transfert en FMA (Fonds Mouvants Alternatifs) a été retenu.

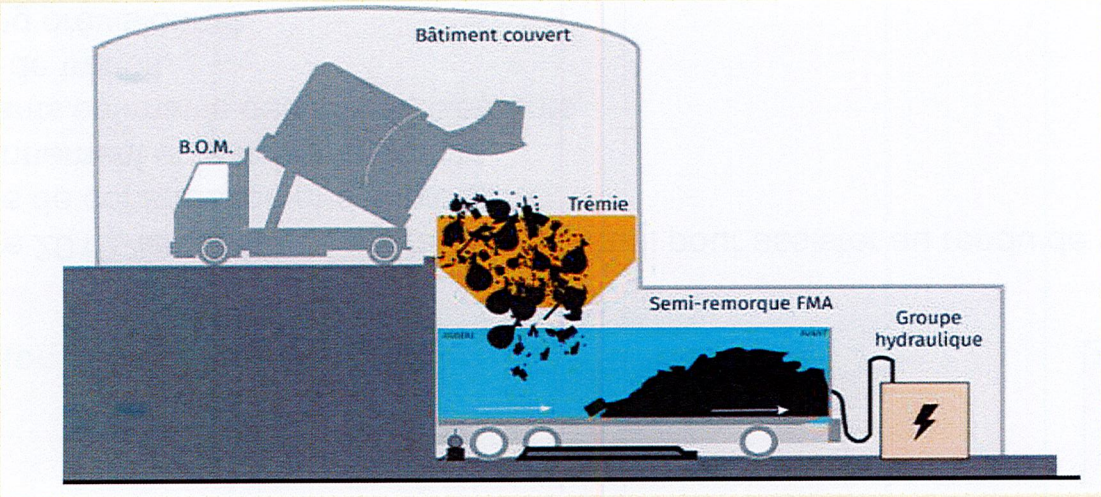

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

2) La création d'un centre de transfert

Le 7 octobre 2019, le comité de pilotage s'est réuni pour assister au rendu de la phase 2 comprenant :
- Les modes de construction et d'exploitation,
- Le fonctionnement et le schéma du site,
- Les montants estimatifs des investissements,
- Les coûts de transit,
- Le planning prévisionnel.

A l'issue de cette réunion, le comité de pilotage a émis les avis suivants :
- La poursuite du projet de construction d'un centre de transfert unique,
- Le mode de construction : un marché de maîtrise d'œuvre + marchés publics de travaux
- Le mode gestion : un marché d'exploitation et un marché de transport.

Compte tenu de la crise sanitaire et du changement de gouvernance qui n'a pu être effective que le 23 septembre 2020, le projet a été reporté d'un an.

Les démarches d'acquisition du terrain et le démarrage du projet prévues en 2021 ont été retardés car se posait le problème du trafic au centre ville de Thionville.

Le projet est reporté à 2022.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

3) Le projet d'une recyclerie

Cette étude n'a pas été lancée en 2018 comme initialement prévue mais lors du premier semestre 2019.

Fin 2018, les 4 EPCI membres avaient été sollicités afin de proposer des sites potentiels pour le projet.

Suite à une consultation, le bureau d'études AUXILIA a été retenu pour nous accompagner dans cette réflexion.
Une visite de la Recyclerie EMMAÜS à Peltre a été organisée le 20 juin 2019 pour les membres du comité technique et de comité de pilotage.

Lors du comité de pilotage du 1er juillet 2019, le diagnostic (phase1) met en évidence :
- un potentiel d'environ 2 800 tonnes d'objets susceptibles d'alimenter une recyclerie sur le territoire du SYDELON,
- des acteurs susceptibles de s'investir dans le projet.

Dans le cadre de l'étude, un atelier des acteurs locaux intéressés par le projet est organisé le 9 septembre dans les locaux du SYDELON. Cette rencontre a permis de leur présenter le diagnostic et recueillir leurs attentes.

En parallèle, les propositions de lieux ont été étudiées.
La phase 2 de l'étude a été présentée en comité de pilotage le 20 novembre 2019 et a permis d'aboutir à une présentation en séance plénière.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

3) Le projet d'une recyclerie

Le 11 décembre 2019, le comité syndical a :

- validé le choix du site de SPIE TRINDEL à Uckange pour l'implantation d'une recyclerie.
- choisi le scénario 2 quant à l'implication du SYDELON qui correspond à la mise à disposition des locaux à titre gracieux et l'achat du gros matériel à hauteur de 150 000 €.
- autorisé le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt auprès des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire sur la base du site et du scénario choisi.

Ces choix ont permis la rédaction d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui a été publié le 19 décembre 2020 pour une réponse des candidats au plus tard 14 février 2020.

En 2020, le SYDELON est entré dans la phase 3, il conviendra de :
- choisir le candidat suite au lancement de l'AMI,
- débuter les démarches d'acquisition du terrain,
- se positionner sur le mode de gestion de la structure.

Compte tenu de la crise sanitaire et du changement de gouvernance qui n'a pu être effective que le 23 septembre 2020, le projet a été reporté d'un an. Les démarches d'acquisition du terrain et le démarrage du projet n'ont pu aboutir 2021 du fait de l'Echec de la négociation de l'achat des bâtiments SPIE TRINDEL

En Décembre 2021, le SYDELON a sollicité les EPCI membres du syndicat afin que ces derniers proposent d'autres sites potentiels d'implantation,

Deux terrains ont été proposés :
- Une parcelle à Nilvange
- un autre parcelle à Fameck

Les visites sur sites seront programmées courant du premier semestre 2022.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

B Le programme local de Prévention

La chambre Régionale des comptes indique dans son rapport définitif qu'en l'état actuel de ses statuts, l'élaboration et le pilotage du Programme Local de Prevention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) par le SYDELON n'est pas compatible avec l'article R. 541-41-20 du code de l'environnement précité. Celui-ci précise que l'élaboration du PLPDMA revient aux collectivités ou groupements chargé de la « collecte » des déchets, ce qui n'est pas le cas du SYDELON mais uniquement de ses EPCI membres.

Les deux agglomérations ont donc décidé par courrier en date du 16 février 2022 de ne pas transférer de compétences partielles au SYDELON afin que ce dernier rédige le prochain PLPDMA.

Le SYDELON n'est donc plus en charge de ce dossier.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

ANNEXE 1 – Indicateurs financiers des Ordures Ménagères par EPCI

	Coût du Traitement Ordures Ménagères par SUEZ RV					
	Tonnage traité	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT	Coût TGAP HT	**Coût Traitement HT**	**Coût Traitement TTC**
CAPFT	26 380	85,89	2 265 778 €	667 942 €	2 933 720 €	3 227 092 €
CAVF	18 045	85,89	1 549 921 €	456 910 €	2 006 831 €	2 207 514 €
CCCE	6 425	85,89	551 872 €	162 690 €	714 562 €	786 018 €
Ex-CC3F	1 297	85,89	111 423 €	32 847 €	144 271 €	158 698 €
SYDELON	**52 148**	**85,89**	**4 478 995 €**	**1 320 388 €**	**5 799 384 €**	**6 379 322 €**

	Coût du Transfert Ordures Ménagères par SUEZ RV							
	Coût transfert à Fameck			Coût transfert à Manom			**Coût Transfert**	
	Tonnage via Fameck	PU (€HT/T)	Coût transfert à Fameck	Tonnage via Manom	PU (€HT/T)	Coût transfert à Manom	**Coût total HT**	**Coût total TTC**
CAPFT	254	26,62 €	6 761 €	25 693	19,00 €	488 175 €	494 936 €	544 430 €
CAVF	18 045	26,62 €	480 369 €	-	19,00 €	- €	480 369 €	528 406 €
CCCE	74	26,62 €	1 957 €	6 187	19,00 €	117 544 €	119 500 €	131 450 €
Ex-CC3F	20	26,62 €	521 €	1 278	19,00 €	24 276 €	24 798 €	27 277 €
SYDELON	**18 393**	**26,62 €**	**489 608 €**	**33 158**	**19,00 €**	**629 995 €**	**1 119 603 €**	**1 231 563 €**

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

ANNEXE 2 – Indicateurs financiers des Recyclables par EPCI (Page 1/2)

Le mode de collecte étant différent selon les EPCI, des tarifs de tri sont pratiqués en fonction du type de flux collectés :

- Multimatériaux (Emballages + JRM*),
- Emballages,
- Journaux Revues Magazines (JRM*),
- Cartons des professionnels.

	Transfert Recyclables hors verre par SUEZ RV							
	Coût transfert Multimatériaux et Emballages			Coût transfert JRM* et cartons			Coût Transfert	
	Tonnage Multimatériaux et Emballages via Fameck	PU (€HT/T)	Coût transfert à Fameck	Tonnes JRM* et cartons via Fameck	PU (€HT/T)	Coût transfert Fameck	**Coût total HT**	**Coût total TTC**
CAPFT	3 731	43,65 €	162 841 €	825	40,54 €	33 460 €	196 301 €	207 097 €
CAVF	4 210	43,65 €	183 782 €	-	40,54 €	- €	183 782 €	193 890 €
CCCE	1 054	50,49 €	53 215 €	366	40,54 €	14 823 €	68 038 €	71 780 €
Ex-CC3F	577	50,49 €	29 148 €	273	40,54 €	11 059 €	40 207 €	42 418 €
SYDELON	**9 572**	**43,65 €**	**428 987 €**	**1 464**	**40,54 €**	**59 341 €**	**488 328 €**	**515 186 €**

*JRM : Journaux Revues Magazines

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

ANNEXE 2 – Indicateurs financiers des Recyclables par EPCI (Page 2/2)

	Tri des Recyclables hors verre par PAPREC à Dieulouard								
	Coût du tri des Multimatériaux ECT			Coût du tri des Emballages ECT			Coût du tri des JRM		
	Tonnes Multimatériaux traitées	PU (€HT/T)	Coût du Tri HT	Tonnes Emballages traitées	PU (€HT/T)	Coût du Tri HT	Tonnes JRM traitées	PU (€HT/T)	Coût du Tri HT
CAPFT	3 731	177,48 €	662 107 €	-		- €	542	25,50 €	13 823 €
CAVF	4 210	177,48 €	747 255 €	-		- €	-	25,50 €	- €
CCCE	-		- €	1 054	197,88 €	208 562 €	366	25,50 €	9 324 €
Ex-CC3F	-		- €	577	197,88 €	114 238 €	273	25,50 €	6 956 €
SYDELON	**7 941**	**177,48 €**	**1 409 362 €**	**1 631**	**197,88 €**	**322 800 €**	**1 180**	**25,50 €**	**30 102 €**

	Coût du tri des cartons			Coût des refus de tri >20%			Coût des caractérisations		
	Tonnes Cartons traitées	PU (€HT/T)	Coût du Tri HT	Tonnes Refus>20% traitées	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT	Caractérisations	PU (€HT/ caractérisation)	Coût du Traitement HT
CAPFT	283	61,20 €	17 337 €	77,5	122,40 €	9 487 €	-	153,00 €	- €
CAVF	-	61,20 €	- €	109,3	122,40 €	13 383 €	-	153,00 €	- €
CCCE	-	61,20 €	- €	-	122,40 €	- €	3	153,00 €	459 €
Ex-CC3F	-	61,20 €	- €	25,0	122,40 €	3 054 €	1	153,00 €	153 €
SYDELON	**283**	**61,20 €**	**17 337 €**	**211,8**	**122,40 €**	**25 924 €**	**4**	**153,00 €**	**612 €**

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

ANNEXE 3 – Indicateurs financiers des déchèteries par E

	Traitement des 8 flux collectés en déchèterie							
	Tout-venant par SUEZ RV NORD EST			Ferraille par DERICHEBOURG		Bois par CITRAVAL		
	Tonnes de Tout-venant	PU **TGAP inclue** (€HT/T)	Coût du Traitement HT	Tonnes de Ferraille	Rachat de la ferraille en fonction du cours	Tonnes de bois	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT
CAPFT	5 915	115,04 €	680 436 €	618	- 157 659 €	3 227	29,12 €	93 963 €
CAVF	8 123	115,04 €	934 426 €	534	- 138 519 €	2 774	29,12 €	80 784 €
CCCE	1 941	115,04 €	223 312 €	324	- 82 673 €	1 134	29,12 €	33 021 €
Ex-CC3F	1 975	115,04 €	227 188 €	155	- 39 429 €	960	29,12 €	27 957 €
SYDELON	**17 953**	**115,04 €**	**2 065 363 €**	**1 631**	**- 418 280 €**	**8 095**	**29,12 €**	**235 726 €**

	Traitement des 8 flux collectés en déchèteries									
	Carton par CITRAVAL		DDS par CEDILOR		Gravats par REMONDIS			Compostage des Végétaux par SUEZ		
	Tonnes de cartons	Rachat en fonction du cours - Recettes -	Tonnes de DDS	Coût du Traitement HT	Tonnes de gravats	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT	Tonnes de végétaux	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT
CAPFT	509	- 50 994 €	91	50 547 €	4 699	3,50 €	16 446 €	6 575	12,05 €	79 231 €
CAVF	449	- 45 110 €	149	82 494 €	5 917	3,50 €	20 709 €	4 506	12,05 €	54 298 €
CCCE	339	- 33 182 €	82	44 505 €	1 895	3,50 €	6 632 €	2 353	12,05 €	28 351 €
Ex-CC3F	199	- 19 804 €	67	40 332 €	1 036	3,50 €	3 627 €	867	12,05 €	10 443 €
SYDELON	**1 495**	**- 149 089 €**	**389**	**217 877 €**	**13 547**	**3,50 €**	**47 414 €**	**14 301**	**12,05 €**	**172 323 €**

	Traitement des 8 flux collectés en déchèteries			
	ot 2 - batteries par DERICHEBOUR		Plâtre par CITRAVAL	
	Tonnes de batteries	Rachat en fonction du cours - Recettes -	Tonnes de plâtre	Coût du Traitement HT
CAPFT	-	- €	80	9 165 €
CAVF	-	- €		
CCCE	1	- 468 €	99	11 853 €
Ex-CC3F	-	- €		
SYDELON	**0,8**	**- 468 €**	**179**	**21 018 €**

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230308-C20230307_16_SI-DE

Lexique

CAPFT : Communauté d'Agglomération de Portes de France Thionville

CAVF : Communauté d'Agglomération du Val de Fensch

CCCE : Communauté de Communes de Cattenom et Environs

CCB3F : Communauté de Communes du Bouzonvillois 3 Frontières

DDS : Déchets Diffus Spéciaux

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

FMA : Fonds Mouvants Alternatifs

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux = Site d'Enfouissement des déchets

JRM : Journaux Revues Magazines

OM : Ordures Ménagères

PAV : Point d'Apport Volontaire

PAP : Porte A Porte

SMTOM : Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères de Villers-la-Montagne

SYDEME : Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle-Est

TEOMi : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères avec une part incitative

TMB : Tri-Mécano-Biologique = traitement des ordures ménagères par étapes mécaniques et biologiques (compostage)

UVE : Unité de Valorisation Energétique = Incinérateur